

# La Semaine Religieuse

DE

## Québec

---

VOL. XVIII

Québec, 24 février 1906

No 28

---

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

---

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures, 433. — Vers Rome, 434. — Chronique diocésaine, 435. — Les exemptions de taxe dans la province d'Ontario, 436. — Correspondance romaine, 437. — Bilan géographique de l'année 1905, 444. — Bibliographie, 448.

---

### Calendrier

— o —

25 Dim.	vl	Quinquagésime. <i>Kyr.</i> du dim. Vêp. de ce dim., mém. de Ste-Marguerite (II Vêp.) Suff.
26 Lundi	+vl	} De la férie.
27 Mardi	+vl	
28 Merc.	vl	Les Cendres. <i>Kyr.</i> des feries. (Fête légale.)
1 Jeudi	+vl	De la férie.
2 Vend.	r	Ste Couronne d'épines de N.-S. J.-C., <i>abl. maj.</i>
3 Samd.	+vl	De la férie.

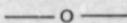
---

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

25 février, Saint-Roch de Québec. — 27, Couvent de Saint-Gervais. — 1er mars, Couvent de Saint-Thomas. — 3, Couvent de Saint-Raymond.

## Vers Rome



Au mois d'août dernier, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* concluait de l'anarchie doctrinale et cultuelle du protestantisme à la nécessité de revenir à une Église organisée sur la base du principe d'autorité.

De notre côté de l'Atlantique, un périodique mensuel, fondé à Hudson, près de New-York, par le Rév. Spencer Jones, *The Lamp*, a fait écho aux déclarations et aux vœux de la feuille allemande.

Le Rév. Spencer patronne et propage par son organe un courant de retour vers l'Église romaine.

*Qui est l'auteur de la division des Églises ?* se demande-t-il dans un de ses derniers articles. Il répond en attribuant au protestantisme la responsabilité de la scission.

Et voici un extrait de son étude :

« Il nous faut reconnaître l'erreur que nos frères ont commise il y a 400 ans ; par une entente concertée et universelle, il nous faut prendre les moyens nécessaires pour nous guérir de notre schisme et redevenir catholiques ; il nous faut nous réconcilier au Père universel de la chrétienté ; il nous faut réunir à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, en qui réside le siège de l'autorité suprême, en qui nous retrouverons le centre de l'unité catholique, en qui nous reverrons la chaire de Pierre à qui Notre-Seigneur a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

« On sait qu'au milieu du XIXe siècle, certains docteurs d'Oxford créèrent le mouvement appelé tractarien, dont le but était de ramener l'Église anglicane aux traditions de la primitive Église, manifestement abandonnées. Certains promoteurs de la renaissance spirituelle de l'Angleterre s'arrêtèrent au seuil de l'Église catholique ; d'autres, mieux éclairés ou plus courageux, le franchirent, tels les Newman, les Manning, pour ne citer ici que les convertis dont le nom fut le plus célèbre et l'influence la plus féconde. »

De ce mouvement d'Oxford, le terme est, semble-t-il, au Rév. Jones, par une nécessité logique et divine, la résoumis-

sion de l'Église anglicane à l'autorité suprême du Saint-Siège.

« C'est là que nous devons nous rendre, dit-il, si nous voulons à nouveau posséder un sanctuaire. »

### Chronique diocésaine

— o —

— Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, Monsieur l'abbé Joseph-A. Feultault a été nommé curé de Saint-Gervais.

— Jeudi, le 15 février, dans la chapelle du Couvent de Jésus-Marie, à Sillery, Mgr Marois, V. G., présidait à une cérémonie de vêtue et de profession religieuse.

Ont pris l'habit :

Mlles Blanche Paquin, de Deschaubault, en religion Marie Saint-Théophane; Délia Guay, du Montana, en religion Marie Aloisia; Alice Duhaime, de Fall-River, en religion Marie Sainte-Pauline; Georgianna Binet, de Saint-François de Beauce, en religion Marie Saint-Irénée; Hectorine Bernard, de Saint-François de Beauce, en religion Marie Sainte-Céline; Rose-Anna Dion, de Saint-Gervais, en religion Marie Saint-Pierre Nolasque; Lydia Poiré, de Saint-Joseph de Lévis, en religion Marie Saint-Jean Damascène; Philomène Rochette, de Saint-Raymond, en religion Sœur Saint-Isidore; Anna Saint-Martin, de Saint-Robert, en religion Sœur Saint-Tharcisius; Délia Rondeau, de Saint-Jean de Matha, en religion Sœur Saint-Firmin.

Ont été admises à l'émission des premiers vœux :

M. Marie de la Purification; M. Marie de Pellevoisin; M. Saint-Cyprien; M. Marie du Perpétuel-Secours; M. Marie Crescence; M. Henri-Suzo; M. Marie de la Paix.

Le R. P. Daly, de la Congrégation du Très Saint-Rédempteur, donna le sermon de circonstance.

Assistaient au chœur :

M. l'abbé J.-F. Dupuis, aumônier du Couvent de Sillery; M. l'abbé O. Audet, ancien aumônier du Couvent de Sillery; M. l'abbé J.-A. Bureau, curé de Saint-Michel; M. l'abbé A.-E. Maguire, curé de Saint-Colomban de Sillery; le R. P. Garant, C. SS. R.; le R. P. Valiquet, O. M. I.; le R. P. Courbon, M. S. C.; M. l'abbé E. Laliberté, aumônier des Sœurs de la Charité; M. l'abbé T. Gelly, vicaire de Jacques-Cartier; M. l'abbé E.-H. Desroches, vicaire de Jacques-Cartier; M. l'abbé P. Dion, vicaire à Saint-Ephrem de Tring.

— La santé de M. l'abbé Georges Côté, curé de Sainte-Croix, s'est notablement améliorée, et lui a permis de quitter

l'Hôtel-Dieu, où il était retenu depuis quelques semaines, et de retourner dans sa paroisse.

— L'église de Saint-Alphonse de Thetford a été complètement détruite par un incendie, lundi de cette semaine. Cette grande et superbe église avait été construite et terminée ces années dernières; elle était pourvue d'un bel orgue et de magnifiques cloches. On n'a pu sauver de l'incendie que les vases sacrés et les ornements.

— On se prépare à construire des églises à l'Ancienne Lorette et Saint-Benjamin, et un presbytère à Saint-Adrien de Mégantic.

### Les exemptions de taxe dans la province d'Ontario

Nous traduisons une grande partie d'un article publié par notre confrère de London, *The Catholic Record*, en son numéro de samedi dernier :

De temps à autres les Maires, d'autres fois les Conseils de quelques-unes de nos grandes villes se mettent à penser qu'il faudrait taxer les églises et les maisons d'éducation de la Province, pour alléger le fardeau qui pèse sur l'ensemble des citoyens; mais, jusqu'à présent, ces messieurs n'ont pas réussi à convaincre la Législature provinciale qu'il est nécessaire de se plier à leurs désirs.

Aujourd'hui, c'est le maire Coatsworth, de Toronto, qui fait revivre l'idée, en la préconisant devant le Bureau du Contrôle. Il déclare qu'il y a une valeur de vingt-cinq à trente millions de piastres qui jouit, à Toronto, de l'exemption de taxe... La valeur des églises n'est cependant que de moins de huit millions, ce qui n'est pas excessif, pour une ville comme Toronto, étant donné surtout que ces édifices n'ont pas été élevés aux frais de la municipalité. Moyennant ces dépenses, Dieu a été honoré, la ville a été embellie et rendue attrayante aux visiteurs de tout pays, et sa valeur morale en a profité: tout cela, sans qu'il en ait coûté un sou à son administration civique.

Quand on considère ce qui a été fait par les autres pays pour la religion, depuis l'époque du grand Constantin, on s'étonne d'entendre le premier magistrat de Toronto grommeler à la vue de ce qu'ont fait les particuliers, en cette ville, dans l'intérêt général, qui fut la raison d'être des églises.

Pourquoi donc seraient-elles taxées, les églises ? Ce ne sont pas des institutions destinées à faire de l'argent, mais bien des maisons de prière, où le peuple s'assemble pour rendre hommage à Dieu. Les gens qui les ont élevées, sont déjà taxés pour toutes les entreprises qui leur donnent profit, et nous ne voyons pas de motif pour lequel on les frapperait d'une taxe supplémentaire, parce qu'ils ont bâti un bel édifice destiné au culte divin et propre à rendre la ville attrayante. Ce ne serait là qu'offrir une prime à l'athéisme, et pousser à la construction d'églises de l'aspect le plus chétif !

M. Coatsworth déclare aussi que les établissements d'éducation devraient être taxés. Nous ne pouvons penser qu'il veuille dire que l'on devrait imposer des taxes sur les écoles publiques, les *highschools* et les instituts collégiaux, qui sont maintenus par une taxe directe prélevée sur le peuple. . . Mais que dire des académies et des écoles soutenues par les particuliers ? Ces institutions ont en effet leur utilité dans le système général de l'éducation du peuple. On les a fondées sans rien demander au public, et on les maintient sans qu'il lui en coûte rien non plus. Elles font disparaître une grande cause d'embarras pour le public ; et la moindre faveur que celui-ci puisse leur faire, c'est bien de les laisser jouir de la même exemption de taxe dont il jouit pour ses écoles publiques.

. . . Souvent les Baptistes ont passé des résolutions contre toutes les exemptions de taxes ; mais on ne voit pas pourquoi l'on imposerait au public de penser comme eux là-dessus.

### Correspondance romaine

LE JAPON ET LE SAINT-SIÈGE — LE LIVRE BLANC

— LE BILAN DE L'ANNÉE JURIDIQUE

— MANIFESTATIONS EN FAVEUR DE LA RÉVOLUTION RUSSE

— o —

Mgr O'Connell, envoyé extraordinaire du Pape au Japon, vient de rentrer à Rome. Le but de sa mission avait été de remercier l'empereur du Japon de la bienveillance avec laquelle, grâce aux ordres qu'il avait donnés, les chrétiens avaient été traités pendant la guerre russo-japonaise.

Le Mikado a reçu plusieurs fois l'envoyé de Pie X, le premier souverain européen qui lui donnât un témoignage d'estime après les éclatants succès de ses armes. Non content de combler d'honneur le représentant du Saint-Siège, le souverain japonais a permis que Mgr O'Connell fût invité, au cours de son séjour à Tokio, à faire une conférence sur la religion catholique à l'Université. Pour qui connaît les peines sévères infligées, il y a peu d'années encore, à quiconque voulait parler de la religion du Christ dans l'empire du soleil, il ne peut que s'étonner d'un tel acte. Le jour de la conférence, la salle choisie se trouva trop petite pour l'auditoire qui s'était formé. Quatre mille étudiants y assistèrent. A la fin du discours de Mgr O'Connell, un professeur de l'Université se leva pour déclarer que le jour où les Japonais pourraient se tourner vers le christianisme, ce serait la religion catholique qu'ils embrasseraient. Dans son rapport sur la mission qu'il vient de remplir, le délégué du Saint-Siège parle avec admiration du respect réel et profond que les masses japonaises ont pour la liberté religieuse, et conclut, dit-on, à l'établissement d'une légation du Saint-Siège à Tokio, le gouvernement japonais y donnant une adhésion complète. En attendant, le Mikado enverra prochainement à Rome un personnage de l'empire chargé d'un message pour Pie X.

Grégoire XIII fut le premier pontife romain qui eût la joie de recevoir une ambassade japonaise. Sous l'influence des pères Jésuites, quatre ambassadeurs dont deux princes de sang royal, et en pleine jeunesse, furent choisis par le roi des îles du Japon pour venir offrir au Chef de la chrétienté le tribut de leur vénération. L'un s'appelait Manzio-Ito, il représentait François, roi de Bungo, son parent, l'autre Michel Gingiva; il était l'envoyé de Protasio, roi d'Arimo, et de Barthélemy, roi d'Omura, avec lesquels il avait des liens de parenté. Martin Faro, Julien Nicaura, de la haute noblesse du pays, leur furent donnés comme compagnons. Les Jésuites Nuno Rodriguez et Diego de Mesquita les accompagnèrent en qualité, l'un de conseiller, l'autre d'interprète. Embarqués à bord d'un navire portugais le 20 février 1582, ils n'arrivèrent à Rome que trois ans plus tard, le 22 mars 1585. — Le brillant accueil que leur fit Grégoire XIII marqua la fin de son pontificat. Son

successeur Sixte V les invita à faire partie de son cortège, lors de sa prise de possession du Latran, le 5 mai de la même année, et l'un d'entre eux tint l'étrier au moment où le pape montait sa mule. A Sainte-Marie-Majeure, ils soutinrent les bâtons du dais pontifical, versèrent l'eau sur les mains de Sixte V qui les communita, les créa chevaliers de l'Eperon d'or et les enrôla dans le patriciat romain. A leur départ, le pape les combla de présents et leur remit trois mille écus à chacun.

Retournés dans leur pays, il ne crurent pouvoir mieux remercier Dieu des attentions de son Vicaire, qu'en se faisant Jésuites pour consacrer leurs forces à l'évangélisation de leurs frères. L'honneur d'être persécuté fut leur première récompense, car une persécution suivit de fort près leur arrivée. Elle ne dut point être cependant de longue durée, puisque le 29 octobre 1615, Paul V recevait solennellement dans Rome un frère d'un roi du Japon qui venait offrir pour la seconde fois, au pontife romain, les hommages de la chrétienté de l'empire du soleil levant. Depuis, le Japon ménagea aux disciples du Christ de sanglantes épreuves, qui ne lassèrent ni le zèle des missionnaires ni la fidélité des chrétiens indigènes. Aujourd'hui, ces souvenirs de jours de sang ne s'éveillent que pour donner l'espoir à une nouvelle fécondité du christianisme sur ces îles lointaines.

\* \* \*

Pendant que le Japon se rapproche de la Papauté, la France s'en éloigne, et au milieu de ce perpétuel flux et reflux des passions, des amours ou des haines, l'Eglise reste dans sa séculaire sérénité. Le Livre blanc, que vient de publier le Saint-Siège au sujet des rapports de la cour romaine avec le gouvernement de la République, est un magnifique témoignage de ce calme, de cette condescendance, de cette force qui inspirent tous les actes de la Papauté quand il s'agit d'exercer au milieu du peuple la grande mission qui lui est confiée.

En 271 pages sont placées et classées dans un ordre admirable de logique les preuves les plus irréfutables que, loin d'avoir provoqué, en France, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Papauté, qui n'a eu que des bontés et des bienveillances extérieures envers le gouvernement français, n'a pas cessé d'être dupée et persécutée de la façon la plus hypocrite par lui.

Le livre n'a qu'une thèse : Le gouvernement républicain de la France n'a eu qu'un but : détruire peu à peu l'Eglise et en arriver à la rupture du concordat. Deux parties développent cette thèse, la première à l'aide d'une exposition, la deuxième par les pièces à l'appui. Neuf chapitres composent la première partie ; un appendice en forme le supplément. Dans cet ensemble sont successivement présentés et examinés la politique séparatiste du gouvernement républicain, la suppression des ordres religieux non autorisés, la suppression de l'enseignement congréganiste et des congrégations enseignantes autorisées, le concordat, les articles organiques, les relations entre la troisième république française et l'Eglise, la question du *Nobis nominavit*, la nomination aux évêchés vacants, la visite du président de la République à Victor-Emmanuel III à Rome, la question des évêques de Laval et de Dijon, le protectorat français en Orient et en Extrême-Orient.

Quarante-sept documents composent la seconde partie ; en dehors du texte du concordat et des articles organiques, ils vont du 23 mars 1900 au 31 juillet 1904, jour où le chargé d'affaires près du Saint-Siège reçut l'ordre de rentrer en France. Au point de vue psychologique, ceux émanés du gouvernement républicain révèlent tout ce que l'hypocrisie peut avoir d'artifices à son service ; ceux du Saint-Siège, tout ce que la bonté peut manifester de condescendance, la sagesse de prudence, la force de calme en face d'ennemis perfides. Au reste, tout semble contenu dans cette phrase du président Grévy à Léon XIII qui se plaignait déjà des premières atteintes portées en France à la liberté de l'Eglise : « Dans ce funeste conflit de passions contraires, je ne puis malheureusement que fort peu sur les ennemis de l'Eglise ; Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. » Ce « *malheureusement* » eut rendu jaloux Julien l'apostat, tant il est hypocrite sous la plume de ce président qui signa les premiers décrets d'expulsion des religieux.

Le Livre blanc n'est que la préface du document que Pie X fera paraître pour indiquer aux catholiques français la conduite qu'ils doivent tenir en face de la loi inique du 9 décembre 1905. A ceux qui pourraient s'étonner du retard que met la cour romaine à parler, alors que les ennemis de l'Eglise

montrent tant d'empressement dans l'attaque, il n'est pas inutile de rappeler que ce ne fut que sept mois après la promulgation de la Constitution civile du clergé (juillet 1790), que Pie VI fit paraître un bref pontifical (10 mars 1791), pour condamner cette entreprise schismatique.

Dans son traité de la « Constance du Sage », Sénèque cite en exemple le calme du philosophe Stilpon. Démétrius Poliorcètes avait pris Mégare, et il demandait à Stilpon s'il n'avait rien perdu. « Rien, répondit-il, car tous mes biens sont à moi. » Et cependant son patrimoine avait été pillé, ses enfants avaient été enlevés, sa patrie était envahie.

Héritière de la sagesse et du calme du Christ, la Papauté regarde son ennemi bien en face, sans peur, sans agitation, avec la conscience de sa force, de son droit ; avec la sérénité que lui donne la sublimité de sa mission, au milieu des tempêtes, elle participe à la grandeur tranquille de l'au-delà : c'est pourquoi, elle sait attendre pour parler, car nulle spoliation ne peut l'appauvrir.

\* \* \*

Dans la grande salle où se tiennent les séances de la Cour d'assise s'est faite suivant l'habitude, le premier jour de janvier, l'ouverture de l'année juridique. Tout ce que la magistrature compte de plus élevé dans sa hiérarchie, c'est-à-dire tout ce qui se réclame le plus de l'intégrité, de la justice, se trouvait réuni dans le palais attenant à la Chiesa Nuova que le gouvernement italien enleva brutalement aux Oratoriens qui le firent construire et le possédèrent pendant des siècles. — Ironie des choses, c'est là, dans ce palais dont la possession actuelle est la proclamation permanente de la légitimité du vol quand il est fait par l'audace et la force, que sont condamnés les petits voleurs moins heureux, — où sont ratifiées ou annulées les sentences émises par les tribunaux du royaume. Se conformant à l'esprit de la circulaire ministérielle interdisant tout discours critique des lois, toutes les paroles inutiles en une séance d'ouverture qui doit avoir la gravité et l'autorité de la justice, le procureur général du roi s'est borné à faire la statistique des rencontres de ceux qui violent le droit et de ceux qui ont mission de le défendre. A titre de curiosité, voici dans la richesse des chiffres cette énumération d'un nouveau genre. — En la seule

année 1905, 36 mille procès ont été soumis à l'examen des juges d'instruction, et sur ce nombre 17 mille ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Sur 51 500 accusés, 700 ont été libérés pour défaut de culpabilité, plus de 300 ont dû leur libération aux circonstances qui les mettaient en cas de légitime défense, plus de 4 500 pour motifs divers, plus de 6 000 pour insuffisance de preuves, plus de 31 000 furent envoyés devant les tribunaux compétents. La Chambre de la mise en accusation examina 380 procès et en rejeta une quarantaine. Les juges de paix ont jugé 77 600 causes et prononcé 48 500 condamnations. Les cours d'appel ont condamné 10 900 accusés, et en ont absous 5 300, et en dehors de la section pénale, sur 5 600 procès soumis à sa révision, la cour d'appel en a cassé 4 200. Les cours d'assise ont eu à juger 399 causes et, sur les 557 accusés qui ont paru devant elles, 482 ont été condamnés, dont 8 à l'*ergastolo*. Dans les 750 tribunaux de conciliation, sur 200 mille affaires pendantes, 88 mille ont été abandonnées par entente préalable hors du prétoire, une quinzaine de mille ont été arrangées par l'intervention du juge, plus de 70 mille ont été jugées.—En ce qui regarde les matières pénales, en 2 182 cas les accusés ont bénéficié de la condamnation conditionnelle. Enfin, dans le courant de la seule année, il y a eu 2 297 assassinats ou tentatives. — Si aride soit-elle, cette simple nomenclature atteste les difficultés qu'imposent à la magistrature les passions du peuple dont on provoque sans cesse l'éveil, en les éloignant de la religion; et dans l'apologie de l'œuvre révolutionnaire qui se glorifie d'avoir arraché le peuple à l'influence de l'Eglise, ce bilan devrait être inscrit à la première page.

En dehors de Rome, cette inauguration de l'année juridique ne s'est point bornée à ce qu'on pourrait appeler l'intervention de la justice en Italie. Ici, là, des conflits ont éclaté entre le barreau et la magistrature. C'était un substitut du procureur général qui, dans son discours d'inauguration, lançait de graves accusations contre les magistrats; ce sont les avocats de Rome et de Milan qui se sont réunis pour protester contre l'administration de la justice.

Et la pauvre justice, fait observer l'*Osservatore Romano*, en est réduite, au milieu de tous les crimes et de toutes les réclamations, à fonctionner avec un mécanisme qui ne répond plus

aux besoins et avec des méthodes qui lui font perdre toujours davantage la confiance des citoyens.

\* \* \*

Obéissant au mot d'ordre de l'internationalisme, les socialistes romains ont voulu fêter, le 21 janvier, l'anniversaire du « dimanche rouge », c'est-à-dire de la première grande émeute qui l'an passé ensanglanta Saint-Pétersbourg. Soit qu'il ne prévît pas les audaces des manifestants, soit qu'il voulût les laisser en leur lâchant la bride, toujours est-il que le gouvernement italien laissa librement s'organiser à Rome la manifestation en faveur de la révolution russe.

Les excès de la canaille furent dignes de la cause ; les convulsions de la Russie qui accumulent tant de ruines et tant de sang, ne pouvaient être mieux célébrées que par des coups de pierres, des hurlements, des violences.

Le gouvernement, tendrement jaloux de la vie précieuse des manifestants, a laissé exposer impunément aux coups de pierres les soldats, les agents, les carabiniers, dont environ soixante ont été plus ou moins grièvement blessés, sans qu'il leur fût permis de se défendre.

Les orateurs ont parlé et hurlé, et une bête féroce ne manqua pas de rappeler, en se léchant les lèvres, la tête coupée et le sang de Louis XVI.

Ces scènes déplorables ont eu pour théâtre le mont Coelius où, jadis, les gladiateurs, en des luttes sauvages, s'exerçaient à celles qui devaient mettre fin à leurs jours au milieu du Colysée. Les vieux échos de l'amphithéâtre flavien, en s'éveillant sous les accents de rage et de révolte qui leur arrivaient, ont dû croire un moment que leurs journées de sang allaient revenir. Le lendemain, l'*Avanti*, le principal journal socialiste de Rome, affirmait la grandeur de cette manifestation, la saluant comme gage d'une aube nouvelle rédemptrice du prolétariat esclave du joug des capitalistes.

Chose digne de remarque, la plupart des émeutes qui se sont produites à Rome, principalement en ces derniers temps, et non moins que les manifestations révolutionnaires, ont d'instinct fixé leur centre de ralliement ou leur point de départ au Colysée. Cette vaste coupe de pierre, que le temps et la main

des hommes ont effritée de toutes parts, mais dans laquelle tant de sang fut versé sous l'éclat de tant de colère, attire, fascine ces esprits impatientes qui ne voudraient s'emparer du monde que pour l'appauvrir afin de s'enrichir eux-mêmes. Sous l'occupation française de la grande Révolution, le Colysée fut le grand théâtre de l'explosion des passions populaires.

On venait y proclamer la déchéance de toute autorité et y glorifier le souvenir des anciennes révoltes. La tradition a été fidèlement gardée par les socialistes modernes et, en dépit de tout ce qui s'est passé, leurs journaux ont pu écrire cyniquement le lendemain : « Tout a été à merveille, les jets de pierres, les coups de bâtons aux soldats constituent un indice de la *civilisation et de la discipline du prolétariat romain.* »

On ne saurait afficher plus ouvertement la perte de tout sens moral.

M.

### Bilan géographique de l'année 1905

(Suite.)

AFRIQUE AUSTRALE ANGLAISE. — On sait que ce vaste domaine britannique se divise en cinq colonies autonomes, formant toutefois une sorte de fédération sous un gouverneur général et avec un parlement siégeant à Capetown.

Ce sont : la *colonie du Cap*, partie principale située au Sud du fleuve Orange et à laquelle se rattache au Nord le protectorat des *Betjuanas* ; la colonie de *Natal*, capitale Pietermaritzburg ; celles de l'*Orange*, capitale Bloemfontein, et du *Transvaal*, capitale Prétoria, annexées en 1902 ; enfin la colonie de la *Rhodésia*.

Cette dernière colonie, la plus jeune et la plus vaste, créée par le génie du « Napoléon du Cap », est divisée en trois districts, dits *du Sud* (du Zambèse), *du Nord-Ouest* et *du Nord-Est*.

1° La RHODÉSIA DU SUD, chef-lieu *Salisbury*, sur le haut Pungue, est en communication directe avec le port de Béira : elle comprend les champs d'or du Matabéléland et du Machonaland, ainsi que la ligne ferrée qui, de Buluwayo, se rend aux chutes Victoria ; son viaduc, sur le Zambèse, a été inauguré cette année en présence de nombreux touristes, qui sont

allés jouir du spectacle des formidables chutes, bien plus imposantes que celles de Niagara. En effet, celles-ci ont moins de 1 000 mètres de longueur avec une hauteur de 48 mètres, tandis que le Zambèse a 2 000 mètres de largeur en amont des chutes et 1 770 mètres au moment où il se précipite à pic, par six ouvertures entre des rochers, dans un *Gouffre*, de 130 mètres de profondeur et de 30 à 80 mètres de largeur. Il sort du Gouffre par un *Canon* ou *Gorge*, qu'il a creusé en zigzags dans des bancs de roches basaltiques. Cette gorge, longue de 65 kilomètres, n'a parfois que 90 mètres de largeur et accumule les eaux sur une épaisseur de plus de 30 mètres. C'est à 600 mètres du Gouffre qu'on a jeté, sans moyen d'appui, un superbe viaduc en fer d'une seule arche de 152 mètres d'ouverture, pour les deux voies du chemin de fer de Kalomo. Une ville s'élève à cet endroit ; elle porte le nom du célèbre voyageur Livingstone, qui a découvert ces parages en 1856.

Outre la beauté du spectacle causé par les chutes Victoria, on utilise déjà, comme au Niagara, la puissance mécanique d'une partie des eaux tombantes, par l'installation de turbines fournissant l'électricité le long des chemins de fer et même aux exploitations minières de Brooken-hill et autres de la région, c'est-à-dire jusqu'à 500 et 800 kilomètres de la chute.

2° La RHODÉSIA DU NORD-EST, ayant pour chef-lieu *Fort-Jameson*, comprend le plateau situé entre les lacs Nyassa, Banguélo, Moéro et Tanganika. On y construit la voie ferrée qui doit la traverser du Sud au Nord, ou plutôt dans la direction de la Loanga. Entre cette rivière et le Nyassa, habitent d'importantes tribus guerrières, les Angorais, de la race des Zoulous, qui viennent de se soumettre au protectorat anglais. La rive occidentale du Nyassa, jointe au bassin du Shiré avec la ville de Blantyre, constituent un district spécial appelé *Centrale Afrique britannique*.

3° La RHODÉSIA DU NORD-OUEST, qui a pour chef-lieu *Kalomo*, comprend le royaume des Barotsés, sur le haut Zambèse, dont nous avons parlé plus haut à l'occasion de l'Angola, auquel elle confine.

Le fameux chemin de fer du Cap au Caire, s'il se termine jamais, aura 11 000 kilomètres de longueur. Le tronçon Sud, long de 6 000 kilomètres, va du Cap à Kimberley, Mafeking,

Buluwayo, où il se bifurque pour arriver au Nord-Est à Salisbury et aboutir à Béira, port de mer ; l'autre branche se dirige au Nord-Ouest sur le Zambèze et Kalomo, d'où, reprenant vers le Nord-Est, elle doit parvenir au lac Tanganika.

MOZAMBIQUE. — Cette *Afrique orientale portugaise* forme une sorte d'Etat fédératif, divisé en districts civils et militaires de Mozambique et de Lorenzo-Marquez, et en quatre territoires concédés aux *Compagnies commerciales*, dites du *Nyassa* au Nord, de la *Zambézie* au Centre, du *Mozambique* et d'*Inhambane* au Sud.

MADAGASCAR. — La révolte des indigènes sévit dans le Sud-Est, au moment où le général Gallieni, qui a gouverné l'île pendant dix ans (1), vient d'être remplacé par « un civil », M. Augagneur, ex-député socialiste et ex-maire de Lyon.

AFRIQUE ORIENTALE. — Trois grandes colonies portent cette désignation commune, ce qui exige des périphrases sous peine de prêter à confusion.

Dans l'*Afrique orientale allemande*, ou mieux le Zanguebar méridional (qui est son nom propre), il faut signaler au Sud-Ouest le singulier phénomène du lac Rikoua, qui depuis vingt ans se desséchait au point d'avoir perdu les trois quarts de son étendue. Aujourd'hui, il s'est rempli de nouveau, et il baigne la mission catholique de Simba, qui en était éloignée de 90 kilomètres.

Au Nord-Ouest, les Allemands prétendent annexer la rive orientale du lac Kiwo, appartenant de droit en entier au Congo belge, de par la délimitation reconnue jadis. Leur chemin de fer de Tanga vers le Kilimandjaro n'avance guère.

Au contraire, dans le *Zanguebar septentrional* (*Afrique orientale anglaise*), l'importante ligne ferrée partant de Mombaza est en pleine activité jusqu'à Port-Florence, sur la baie de Kavirondo, avancement Nord-Est du lac Victoria. De là, un service de vapeurs conduit dans l'Ouganda, vaste « protectorat » qui s'étend aujourd'hui dans la contrée située entre le Nil et le lac Rodolphe. Ce lac, plus important encore que le lac Albert, reçoit plusieurs affluents, mais il n'a aucun débou-

(1) Voir les conclusions de son dernier effort : *Questions actuelles*, t. LXXXI, p. 290-304, et t. LXXXII, p. 6-21.

ché, car, situé dans une dépression profonde, à une altitude de 380 mètres, inférieure à celle du Nil moyen, il ne pourrait s'y écouler, comme on l'avait cru, par le Sobat : c'est donc un lac fermé.

SOUDAN. — La navigation du Nil commence régulièrement au lac Albert et dessert Wadelaï, Duffé, Redjaf, Lado, dans la concession anglo-belge ; elle se continue dans la plaine basse du Bahr-el-Ghazal, même à travers ces amas d'herbes flottantes, si redoutées il y a quelques années.

La nouvelle ville de *Sobat*, au confluent de la rivière de ce nom, fera concurrence à l'ancien et mémorable Fachoda, que les Anglais ont débaptisé « par courtoisie » et appelé Kodok.

Plus au Nord, *Kartoum*, capitale du Soudan, se rebâtit à l'européenne sur la rive droite, tout en laissant subsister sur la rive gauche la ville arabe d'Ondurman. Là commence la seconde section de la voie ferrée du Cap au Caire, longeant le Nil par la rive droite, envoyant de *Berber* un embranchement, aujourd'hui terminé, jusqu'à *Souakim*, port de la mer Rouge. A Abou-Hamet, au grand coude du Nil, la ligne quitte le fleuve, qu'elle va retrouver à *Wadi-Halfa*, sur la limite égyptienne ; elle passe à Korosko, à Assouan, célèbre par son fameux barrage de 2 000 mètres formant réservoir des eaux niliennes ; puis à Esneh, Louqsor, Keneh, connus par leurs antiquités, Assiout ou Syout, autre barrage-réservoir du Nil ; le Caire, la grande capitale de cette Egypte fameuse, où le protectorat britannique est aujourd'hui incontesté. Du Caire rayonnent les dérivations du fleuve qui aboutissent à *Alexandrie*, à Rosette et à Damiette, tandis que Port-Saïd et Port-Tewfik gardent les extrémités du canal de Suez, qui a vu passer en 1905 plus de 4 000 navires — dont les deux tiers anglais — jaugeant 12 millions de tonnes et apportant plus de 100 millions de francs dans les caisses de la Compagnie.

ABYSSINIE. — Le négus continue à jouer un rôle important au milieu des sollicitations de ses trois voisins, car il a pu pacifiquement faire reculer les frontières orientales de ses Etats, d'abord dans la Somalie française, où le chemin de fer venant de Djibouti n'est français que sur une courte distance, tandis que le négus retient la propriété du reste de la ligne construite jusqu'à Harar et de l'embranchement projeté sur

Addis-Ababa, puis dans la Somalie anglaise et surtout dans la Somalie italienne, qui porte aussi le nom de Benadir et longe la mer entre le fleuve Juba et le cap Guardafui.

A noter que Ménelik a prêté le concours du ras Makonen avec 3 000 hommes pour réduire le fanatique Mullah et les tribus de l'Ogaden, qui inquiétaient depuis deux ans la Somalie anglaise et italienne.

STATISTIQUE. — Voici, outre l'Égypte, le Maroc et les deux Etats indépendants d'Afrique, comment se répartit la population.

	KILOM. CARRÉS	HABITANTS
AFRIQUE française.....	9 500 000	30 000 000
— anglaise.....	8 000 000	32 000 000
— belge.....	2 400 000	20 000 000
— allemande.....	2 600 000	12 000 000
— portugaise.....	2 400 000	10 000 000
— italienne.....	500 000	2 000 000
— espagnole.....	200 000	500 000
— turque.....	1 000 000	1 000 000
Abyssinie.....	700 000	5 000 000
Rép. de Libéria.....	200 000	1 000 000
Égypte.....	1 000 000	11 000 000
Maroc.....	500 000	5 000 000
AFRIQUE.....	29 000 000	130 500 000

(A suivre.)

FR. ALEXIS-M. G.

### Bibliographie

— LES POURQUOI DE LOURDES, par le R. P. De Maudit, 1 vol. in-12 de 350 pages. Prix : 2 francs. (Chaussée de Wavre, 205, Bruxelles, Belgique.) Extrait de la *Croix du Nord*, Lille.

Le pieux auteur s'empare du fait miraculeux des grottes de Massabielle. Il en prend une à une toutes les circonstances, les interroge chacune à leur tour et, sous sa plume, elles viennent dire au fidèle les intentions de l'Immaculée.

Ce ne sont pas des théories, des interprétations de vague mystique, mais les réponses précises, actuelles et salutaires de la Vierge de Lourdes à son peuple chrétien et français.

Il y a dans cet intéressant travail la matière de solides lectures spirituelles, soit pour les communautés, soit peut-être plus encore pour les saluts du mois de Marie ou du mois du Rosaire.

Nous dirons comme l'auteur dans l'exergue biblique de son ouvrage : « Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. »